

Démarche : Carte Grise : aide aux démarches en ligne

Organisme : Bureau des professionnels de la route

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Cette démarche ne remplace pas le dépôt de votre dossier sur le site de l'ANTS.

Nous vous rappelons qu'il n'y a plus de service carte grise en préfecture depuis novembre 2017. Dorénavant, vous devez enregistrer votre demande en ligne sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) : www.ants.gouv.fr ou chez un professionnel de l'automobile.

Vous devrez vous y connecter UNIQUEMENT via l'icône FranceConnect à l'aide de vos identifiant et mot de passe : Impôts, Ameli, la Poste, etc...

Si votre démarche concerne uniquement votre carte grise et que vous ne parvenez pas à faire votre demande en ligne sur le site de l'ANTS, complétez le formulaire en cliquant sur "Commencer la démarche".

Nous vous apporterons une réponse par mail, téléphone ou sur convocation.

Pensez, pour chaque demande, à scanner une pièce d'identité et nous communiquer la plaque d'immatriculation.

Civilité

☐ Mme

☐ M.

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Carte Grise : aide aux démarches en ligne

Adresse

Commune de domiciliation

Téléphone

Email

Plaque d'immatriculation

Votre demande concerne :

Pour toute demande, merci de nous scanner une pièce d'identité, la carte grise si vous l'avez en votre possession ou tout document argumentant votre demande.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Cession

☐ Non gage

☐ Fiche d'identification du véhicule

☐ Immobilisation

☐ Véhicule endommagé

☐ Autre...

Complément d'informations / Autre :

Votre demande ne concerne pas l'un des intitulés ci-dessus, merci de précisez de façon détaillée.

Pièces à joindre :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce 1

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce 2

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce 1

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Carte Grise : aide aux démarches en ligne

☐ Pièce 2

☐ Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce 1

☐ Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce 2